

Quelles sont les immobilisations amortissables ?

1 Une durée d'utilisation déterminable 11

- La définition d'un actif amortissable 12
- La mesure de l'utilisation 13
- Le caractère déterminable ou indéterminable de la durée d'utilisation 13

2 Applications pratiques 15

- Immobilisations incorporelles 15
- Immobilisations corporelles 16

Le plan d'amortissement

3 Qu'est-ce qu'un plan d'amortissement 19

- Définition 20
- Les modalités de détermination du plan 21

4 La base amortissable 22

- Le principe applicable 22
- La détermination de la valeur brute 23
- La valeur résiduelle 27
- Le cas des amortissements des voitures particulières 30

5 Quelle durée retenir ? 32

- La durée d'utilisation dans l'entreprise en comptabilité 32

- La durée résultant des usages en fiscalité 34
- La mesure de simplification pour les PME 39

6 Comment amortir ? 41

- Les principes généraux applicables 41
- L'amortissement linéaire 43
- L'amortissement dégressif 47
- L'amortissement en fonction des unités d'œuvre 50

Les immobilisations décomposables

7 Identifier les immobilisations décomposables 56

- Quels sont les biens décomposables ? 56
- Déterminer les composants à l'origine : conditions d'identification 59
- Identifier un composant en cours de vie de l'immobilisation 65

8 Base amortissable des biens décomposés ... 68

- Ventilation du coût d'entrée de l'immobilisation entre structure et composants 68
- Base amortissable comptable diminuée de la valeur résiduelle.. 69
- Application de la limitation de déduction fiscale de l'amortissement de biens aux composants 70

9 Les durées d'amortissement à retenir 71

Les durées applicables aux composants 71

10 Le mode d'amortissement 77

Modalités d'application du dégressif fiscal aux biens décomposés 77
Application en cas d'amortissement fiscal exceptionnel 79

11 Renouvellement des composants 80

Inscription à l'actif du nouveau composant 80
Base amortissable 82
Durée d'amortissement 82

12 Gros entretien et grandes révisions 86

L'option comptable 86
Les dépenses visées 87
Identification et amortissement .. 87
Renouvellement du composant 90
Identification du composant en cours d'utilisation de l'immobilisation 92
Comparaison avec la provision .. 93

Les modifications du plan d'amortissement

13 Le plan d'amortissement est révisable 96

Dans quels cas faut-il réviser le plan d'amortissement ? 96
Les conséquences de la révision du plan d'amortissement 97

14 Les modifications de l'utilisation prévue .. 98

Principe 98
Impact sur la base amortissable à travers une réestimation de la valeur résiduelle 99

Révision prospective 99

15 Les modifications de la base amortissable 101

Dépréciation ou réestimation à la clôture de l'exercice précédent 101
Remplacement d'un élément d'une immobilisation non identifié à l'origine comme composant 105
Identification d'un composant en cours de vie avant son remplacement 107

Les coûts de démantèlement

16 Le suivi comptable 112

Date de constatation du passif 112
Traitement comptable 113

17 Le régime fiscal applicable 119

Traitement de la provision 119
Traitement de la variation du coût 120

Le traitement comptable de l'amortissement

18 L'amortissement résultant du plan d'amortissement ... 122

Application du plan d'amortissement 122
Mise au rebut d'une immobilisation 122
Transfert de la dépréciation en amortissement 122

19 L'amortissement dérogatoire 124

Principe d'utilisation	124
Cas d'utilisation	125

20 Les informations à fournir dans l'annexe 130

Les dépréciations

21 Quand doit-on constater une dépréciation ? . 134

Principe : quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable	134
De quels actifs s'agit-il ?	135
Les indices de perte de valeur	135

22 Comment déterminer le montant de la dépréciation ? 137

La réalisation du test de dépréciation	137
Modalités pratiques du test	138
Comment déterminer la valeur d'usage	140
Caractère significatif de la perte de valeur	140

23 Comment comptabiliser la dépréciation ? 142

L'enregistrement initial	142
L'incidence sur le plan d'amortissement	142
La reprise	143

24 Le sort fiscal des dépréciations .. 144

Le principe général de déductibilité des provisions s'applique	144
L'intention de céder n'est pas une condition de déduction	145
Existence d'une dépréciation effective	145
Impossibilité de déduire fiscalement une dépréciation déterminée à partir de la valeur d'usage	146
Un moyen de faciliter la déduction des dépréciations.....	147

► Annexes

Plan comptable général (extraits)	152
Amortissement et dépréciation des actifs	158
Détermination des composants des immeubles de logement social	169
Modalités de reprise des dépréciations comptables et de neutralisation des incidences fiscales dans les comptes individuels	171
Méthode de détermination des composants	175
Application du règlement CRC 02-10	178
Comptabilisation des coûts de démantèlement	188
Champ d'application de l'avis sur les actifs	200